



Sommaire

Chers déclarants,

Vous trouverez dans cette lettre d'information un rappel des dates de campagne relatives aux prochaines échéances télé-déclaratives. Nous vous rappelons que le délai de 15 jours complémentaires en TDFC est désormais acté et reconduit cette année pour toutes les entreprises, ce qui porte la date limite de fin de campagne au 18 mai 2018.

Des évolutions également vous sont détaillées, notamment la téléprocédure EDI-OGA dans le cadre des missions d'EPS/ECCV que doivent mener les OGA.

Nous vous souhaitons une bonne campagne fiscale et une bonne lecture.

L'équipe du portail ASPOne.fr

Au sommaire

Fiscal & Social

- Dates de campagne
- CVAE & DSN
- WEB-TDFC 2018
- Le RSI devient la SSDI
- EDI-OGA lot 2

En Bref ...

- Arrêt de service
- Arrêt TLS 1.0 / 1.1
- Attestation EDI-IR

Fiscal & Social ...

Dates de campagne

- **EDI-PAIEMENT CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)**

- Ouverture du millésime 2018 en production le **05/04/2018**.

- ⇒ Pour les utilisateurs d'EDI-PAIEMENT, pensez à mettre à jour votre logiciel auprès de votre éditeur.
- ⇒ Pour les utilisateurs de la solution WEB-PAIEMENT, le millésime sera installé automatiquement.

- **TDFC 2018**

- ⇒ Date limite de dépôt du millésime 2017 : 27 mars minuit
- ⇒ Ouverture du millésime 2018 : 28 mars à partir de 9H00
- ⇒ Fermeture de campagne : 18 mai minuit (au lieu du 3 mai pour toutes les entreprises).

Comme à l'accoutumée, les envois au millésime 2018 effectués à compter du 28 mars ne seront traités par la DGFIP qu'à partir du **5 avril**, date officielle d'ouverture de la campagne. Les ARS ne seront donc réceptionnés qu'à compter du 5 avril, et en fonction du temps de traitement de la DGFIP.

⇒ Ces informations sont également valables pour les envois vers la **Banque de France** dont le calendrier télédéclaratif est aligné avec celui de la DGFIP en ce qui concerne le nouveau millésime.

Notez que les horaires du service Support clients seront étendus les 17 et 18 mai jusqu'à 20H00 au lieu de 18H30.

- **IR 2018 (Impôt sur le Revenu)**

- ⇒ L'ouverture des tests aux éditeurs n'aura lieu que le 3 avril prochain en lieu et place du 27/03 (décalage DGFIP) ;
- ⇒ Ouverture du millésime 2018 le 25 avril à partir de 9H00
- ⇒ Fermeture du canal de dépôt en EDI le 16 juin (date limite « papier » au 5 juin)
- ⇒ Fermeture technique entre le portail et la DGFIP le 3 septembre.

- **DSI 2018 (Déclaration Sociale des Indépendants)**

- ⇒ Ouverture du millésime 2018 le 5 avril à partir de 9H00 ;

- ⇒ Fin prévue de campagne de dépôt en EDI le 08 juin ;
- ⇒ Fermeture technique entre le portail et la SSDI en novembre.

CVAE & DSN

Le 25 janvier dernier, à l'occasion de l'AG de l'association SDDS (simplification et dématérialisation de données des sociétés) le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics a annoncé l'arrêt du projet d'inclusion du décompte des effectifs salariés par lieu d'activité dans la DSN.

Concrètement, il n'est plus nécessaire de renseigner les rubriques de la DSN spécifiques à la CVAE.

Par contre, les rubriques utilisées pour la CVAE mais également employées pour d'autres impositions, comme par exemple le versement transport, devront continuer à être renseignées mais ne seront plus exploitées pour les besoins de la CVAE.

La déclaration CVAE (1330) télédéclarée une fois par an continuera à être déposée selon les modalités habituelles.

WEB-TDFC : Campagne 2018

Web-TDFC correspond au service de saisie en ligne sur le portail ASPOne.fr via l'offre « Web-Déclarations » des formulaires relatifs à la TDFC (Transfert des Données Fiscales et Comptables). Concrètement, cette offre va permettre à tous ceux qui y sont abonnés de saisir en ligne leur liasse fiscale (par exemple), tous régimes et toutes catégories fiscales confondus.

Pour ceux et celles qui auraient « préparé » leur liasse avant la date de bascule du nouveau millésime (jusqu'au 27 mars 2018), vos données ne sont pas perdues ! Nous vous rappelons qu'une évolution a été implémentée en Mars 2017 dernier permettant le rejeu sur millésimes différents, et que les règles EDI en matière de TDFC permettent de transmettre à l'Administration fiscale 2 millésimes : le millésime en cours, ou le millésime N-1.

En Synthèse, si vous avez saisi votre liasse en Web-TDFC avant la date de bascule, les formulaires sont donc au millésime 2017 ! 2 possibilités s'offrent à vous :

1. Web-TDFC vous propose la **conversion des formulaires au millésime 2018** avant l'envoi aux destinataires. Dans ce contexte, il est à noter que si des évolutions sur les formulaires entre 2017 et 2018 sont intervenues (nouvelles zones, suppression de zones, ...), Web-TDFC vous alertera des impacts en vous affichant une synthèse de la conversion. A vous d'identifier les données à compléter/rectifier avant de transmettre votre liasse.
2. Web-TDFC vous propose de **maintenir les formulaires dans le millésime 2017**. A vous d'être vigilant car si des « nouveautés » sur les formulaires 2018 étaient apparues (nouvelles zones par exemple), l'Administration souhaitera certainement recevoir ces nouvelles zones renseignées et donc votre liasse risque de ne pas être « conforme ».

Pour éviter tout risque, nous vous préconisons fortement de convertir votre saisie au millésime en cours.

Nous vous rappelons que le module « **Import de Balance** » est également disponible pour les utilisateurs de Web-TDFC (sans surcoût) et que ce dernier est également à jour des évolutions liées au millésime 2018.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

Le RSI devient la SSDI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Régime Social des Indépendants (RSI) a été supprimé et la protection sociale des travailleurs indépendants a été confiée au **régime général** pour la prise en charge des risques maladie, vieillesse et invalidité-décès. Les modalités actuelles pour le calcul des cotisations et le versement des prestations sont maintenues.

Cette intégration s'échelonnait sur une période allant jusqu'à deux années afin de tenir compte des jalons successifs de mise en œuvre opérationnelle de la réforme.

De début 2018 à fin 2019 au plus tard, pendant la période transitoire, c'est le réseau des caisses déléguées (les ex-caisses RSI) qui continue à prendre en charge les missions du quotidien sous la responsabilité des caisses du régime général.

Cette nouvelle organisation se traduit par une appellation, **la Sécurité sociale pour les indépendants**, signalée par une nouvelle identité visuelle qui marque l'intégration des indépendants au régime général de Sécurité sociale et la spécificité qui est la leur au sein de ce régime.

Qui fait quoi à compter du 1er janvier 2018 ?

En 2018, l'Agence de Sécurité sociale pour les indépendants Ile-de-France reste le point de contact des indépendants pour leurs prestations et cotisations.

- **Pour leurs prestations** : retraite de base, retraite complémentaire, prestations invalidité, capital décès. Mais, s'agissant des prestations maladie-maternité et des indemnités journalières, les organismes conventionnés pour la gestion de l'assurance maladie restent encore les interlocuteurs des travailleurs indépendants.
- **Pour leurs cotisations** : maladie-maternité, indemnités journalières, retraite de base, retraite complémentaire, invalidité-décès, allocations familiales, contribution à la formation professionnelle (CFP), contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Quel impact sur vos télédéclarations ?

AUCUN ! Comme les années précédentes, les télédéclarants pourront transmettre leur DSI via le portail ASPOne.fr en EDI à compter du 5 avril prochain. Sur le suivi, le destinataire affiché sera désormais « SSDI » en lieu et place de « RSI ».

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

EDI-OGA Lot 2

Comme annoncé dans notre précédente lettre d'information, une fonctionnalité complémentaire relative à la téléprocédure EDI-OGA a été implémentée le 15 mars dernier qui a pour objectif de simplifier l'adhésion des acteurs de cette fonctionnalité pour leur permettre de répondre et retourner les documents de façon simple à l'OGA qui réalise un EPS ou un ECCV sur un adhérent. Pour plus d'information sur la téléprocédure EDI-OGA, l'EPS et l'ECCV, merci de vous référer à la lettre d'information n°63 d'Octobre 2017 : https://www.aspone.fr/files/lettres_d_informations/newsletter_n63_octobre2017.pdf

Pour rappel, les choix opérés par le portail ASPOne.fr :

1. un forfait unique très abordable de 1,50€HT par dossier (mission EPS pour un adhérent) pour l'OG quel que soit le nombre de pièces, leur volume, ou le nombre d'échanges avec l'adhérent ou l'expert ;
2. **La gratuité pour l'adhérent ou l'expert à cette téléprocédure. En effet, la mission reposant sur les OG, l'objectif a été de trouver un prix juste pour l'OG, mais de permettre également aux autres intervenants de participer activement, sans être bloqués par une quelconque notion tarifaire ;**
3. **La gratuité de l'inscription au portail pour les acteurs de l'EDI-OGA non-inscrits sur le portail ainsi qu'une procédure facilitée et automatisée d'adhésion pour limiter le temps à passer sur ce processus.**
4. Un système d'alertes par email pour vous informer de la disponibilité d'un évènement relatif à EDI-OGA (demande de pièce, message d'information, retour, ...)

Cette amélioration concerne donc les points 2 & 3 de la liste ci-dessus (en rouge).

Vous trouverez ci-après un tutorial d'accès à cette nouvelle fonctionnalité.

EDI-OGA : inscription des cabinets et des entreprises (destinataires des demandes) qui ne sont pas connus du portail

Point de vue du déposant OGA :

1. Dépôt d'une demande EDI-OGA

Détail de la télédéclaration OGA n°122819

Emetteur	ogapasc	Test	Oui
Editeur	ASPOne.fr	Logiciel	EDITRAD XML
Objet du dépôt	Demande DQR destinataire inconnu	Téléprocédure/ Document	OGA / Question(s) ECCV
Type de dépôt	EDI	SIREN/SIRET/N°Fiscal/NIR	079555579
Nom Fichier	OGA-PED-TDT_DEMDOC_DQR.edi	Nom du dossier	REDEVABLE TEST
N° ADS	65036	N° Interchange	83156
N° dossier déposant	REFDOSSIEROGA001	Référence Client	DEMDOC00000000000004
N° dossier destinataire	REFDOSSIERCEC001	Référence Commune	DEMDOC00000000000004
Date de réception	09/03/2018 à 16:25:58	Référence portail	DEMDOC20180309162603713E199
Période de rattachement	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Destinataire	EXPERT_COMPTEABLE CEC DESTINATAIRE
N° Groupement portail	0309163123514B	Version	OGA-PED-DD-QR0101
Type demande	Demande initiale	Réponse souhaitée	31/12/2017

Date	Libellé Evènement	Etat
09/03/2018 à 16:25:58	Dépôt de l'interchange sur le portail	✓
09/03/2018 à 16:26:03	Soumission de l'interchange pour traitements EDI	✓
09/03/2018 à 16:26:03	Contrôle syntaxique de l'interchange	✓
09/03/2018 à 16:26:04	Contrôles syntaxique et sémantique de la déclaration	✓
09/03/2018 à 16:26:04	Anomalie non bloquante du contrôle de la déclaration une erreur TD de type (Valeur de Référence), code erreur (350) a été détectée au niveau du groupe (01) sur la donnée (NAD), Valeur Lue (07955591800014), Valeur(s) Attendue(s) (SIRET d'une entité référencée sur le portail.).	⚠
09/03/2018 à 16:26:04	Déclaration en attente Attente inscription du destinataire : suite à la saisie de ses coordonnées, le contact a été notifié	✓

→ La déclaration est mise en attente (anomalie non bloquante indiquant que le portail ne connaît pas le destinataire)

2. Réception d'une notification sur l'adresse email du responsable du déposant OGA lui indiquant de saisir les coordonnées du destinataire de sa demande :

Bonjour Monsieur Martin DUPOND,

Nous vous informons que le destinataire CEC DESTINATAIRE de votre document de type Question(s) ECCV n'est pas encore inscrit sur le portail. Afin que nous soyons en mesure de lui transmettre votre document, nous vous remercions de saisir ses coordonnées par l'intermédiaire du lien sécurisé suivant :

<https://www.aspone.fr/espaceprive/temp/inscription/saisieContact.do?token=1NoBZRBAQfnOhU5IYtfrg%3D%3D>

Veuillez noter que ce lien est actif pendant 3 jour(s), passé ce délai, votre document sera rejeté par le portail.

Cordialement,

Portail ASPONE

Email Support : hotmel@aspone.fr
Téléphone Support : 04 77 81 04 69

3. Le déposant OGA clique sur le lien afin de saisir au minimum l'adresse mail du destinataire de sa demande :

Inscription simplifiée

Saisie des coordonnées du destinataire de votre document

Afin que nous soyons en mesure de transmettre votre document de type **Question(s) ECCV** de votre dépôt ADS n°**65034**, nous vous prions de bien vouloir de compléter les coordonnées de son destinataire :

Type de compte : Tiers-Déclarant
Numéro SIRET : 07955591800014
Raison sociale : CEC DESTINATAIRE

Adresse : RUE DES TESTS
42000 SAINT-ETIENNE
FRANCE

Email :

Telephone :

Après validation, le message suivant de bonne prise en compte s'affiche :

Les coordonnées du destinataire de votre document ont bien été enregistrées.

Celui-ci va être notifié qu'il peut s'inscrire gratuitement afin de recevoir votre document.

Nous vous remercions de votre confiance.

Point de vue du destinataire CEC / TPE :

4. Le destinataire de la demande reçoit une notification sur l'adresse email saisie par l'OGA :

Bonjour,

Nous vous informons que OGA TEST vous a transmis un document de type Question(s) ECCV concernant le redevable REDEVABLE TEST. Afin de pouvoir le réceptionner, nous vous proposons de vous inscrire gratuitement sur notre portail par l'intermédiaire du lien suivant :

<https://www.aspone.fr/espaceprive/temp/inscription/simplifiee.do?token=EE7Ow5o4MxrzAyx2cDf%2B7A%3D%3D>

Veuillez noter que ce lien est actif pendant 7 jour(s), passé ce délai, le document de OGA TEST sera rejeté.

Cordialement,

Portail ASPONE

Email Support : hotmel@asp-one.fr

Téléphone Support : 04 77 81 04 69

5. Le destinataire CEC / TPE clique sur le lien afin de s'inscrire via le processus simplifié :

Inscription simplifiée

Veuillez saisir les informations suivantes pour créer gratuitement votre compte sur notre portail **aspone.fr** afin de recevoir le document de type **Question(s) ECCV** de la part de **OGA TEST** :

Civilité :	<input type="text"/> *	Numéro Dossier :	57984
Nom :	<input type="text"/> *	Type de compte :	Tiers-Déclarant
Prénom :	<input type="text"/> *	Numéro SIRET :	07955591800014
Adresse :	<input type="text"/>	Raison sociale :	<input type="text" value="CEC DESTINATAIRE"/>
	<input type="text"/>	N° inscription à l'ordre :	<input type="text"/> ?
Complément :	<input type="text" value="RUE DES TESTS"/>	Login :	<input type="text"/> *
Boite postale :	<input type="text"/>	Mot de passe :	<input type="text"/> *
Code postal :	<input type="text" value="42000"/>	Confirmation mot de passe :	<input type="text"/> *
Ville :	<input type="text" value="SAINT-ETIENNE"/>	Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales d'adhésion <input type="checkbox"/>	
Pays :	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Email :	<input type="text" value="dev-aspone@tessi.fr"/>		
Telephone :	<input type="text" value="0102030405"/>	<input type="button" value="Créer mon compte"/>	

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978). Pour toute demande, adressez vous à ASPONE 116 Rue de Silly 92100 Boulogne Billancourt.

Après validation, le message suivant de « bonne fin » s'affiche :

Votre adhésion au portail a bien été enregistrée. Vous pouvez dès à présent vous connecter pour récupérer le document qui sera disponible d'ici quelques minutes dans le suivi des réceptions.

[Accéder à mon espace privé](#)

Nous vous remercions de votre confiance.

6. Il peut dès à présent se connecter à son espace privé et quelques minutes plus tard (5 minutes maximum), la demande est visible dans le suivi des réceptions :

Suivi des réceptions

Critères généraux Critères avancés

Période de réception
Du 09/03/2018 à 00:00
Au [] à []

Identification du dossier
SIREN/SIRET []
ROF []
N° Fiscal []

Téléprocédures
Tous/Aucun
 IR OGA
 PAIEMENT TDFC
 TVA

Caractéristiques du dépôt
Visualiser les dépôts de TEST

Nombre de résultat par page 20 Colonne pour le tri Date de dépôt Descendant Réinitialiser Exporter Rechercher

Résultats 1 flux trouvée(s)

Date réception	Test	Type de déclaration	Redevable	N° Dossier	Nom Dossier	Emetteur	Période Déclarée	Echeance	Etat CR	Attestation / Réponse	Fichier
09/03/18 16:26	•	OGA Question(s) ECCV	079555579	REFDOSSIERCEC001	REDEVABLE TEST	OGA OGA TEST	01/01/16 31/12/16				

Il la reçoit également par mail dans la boîte **@aspone.fr** mise à disposition suite à son inscription :

Mail Contacts Préférences

Nouveau message Répondre Rép. à tous Faire suivre Supprimer Spam Actions 1 mail Lire plus d'informations

Dossiers Réception Envoyé Brouillons Spam Corbeille Recherches

De edi-oga Objet OGA 3E7D9187-0531-1978-131E-4BD7DCA3119A (preprod) Récepteur 6 ko 16:31

OGA 3E7D9187-0531-1978-131E-4BD7DCA3119A (preprod) 9 Mars 2018 16:31

Expéditeur : edi-oga@recette.aspone.fr
À : tbn cec simple3

3E7D9187-0531-1...BD7DCA3119A.pmg (2,9 ko) Télécharger | Supprimer

Veillez trouver ci-joint un fichier EDI-OGA contenant les demandes de type Question(s) ECCV relatives au(x) redevable(s) suivant(s) :

- N° SIREN : 079555579 / Raison Sociale : REDEVABLE TEST (Demande initiale)

Cet email a été émis depuis une adresse technique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,

Portail ASPOne.fr
Email Support : hotmel@asp-one.fr
Téléphone Support : 04 77 81 04 69

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

Arrêts de service / Mises en production

- Du Vendredi 06/04/2018 20H au Dimanche 08/04/2018 20H00, un arrêt de service est programmé concernant la maintenance du portail qui entrainera une indisponibilité totale de la plateforme durant ce laps de temps.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

Arrêt TLS 1.0 et 1.1

Dans le cadre de la mise en conformité des sites gérés par notre groupe TESSI avec la politique de sécurité, les protocoles TLS 1.0 et 1.1 ne seront bientôt plus exploités, et le protocole TLS 1.2 sera privilégié. Ceci est prévu d'être effectif dans le courant du 3^{ème} trimestre 2018 et un message d'information vous sera poussé pour vous communiquer la date précise.

Vous trouverez ci-après la liste des navigateurs compatibles et qui seront prochainement seuls en mesure de supporter la navigation sur le site ASPOne.fr. Vous trouverez également plus d'information sur ce lien :

<https://gsportal.atlassian.net/wiki/spaces/DOC/pages/3571715/TLSv1.2+Browser+Compatibility>

Nous tenons à informer également les intégrateurs des Web Services de la gamme UpV@lue de bien vérifier la compatibilité de leurs développements avec le protocole TLS 1.2, et le cas échéant de se rapprocher de nos équipes de développement pour mener des tests afin de s'assurer d'une continuité de service lors de l'arrêt des protocoles TLS 1.0 et 1.1.

Internet browser compatibility guidelines

The following table lists the most common internet browsers. The table lists each browser with the compatibility of TLSv1.2 for recent versions.

Browser	TLS 1.2 Compatibility Notes
Microsoft Edge	Compatible by default
Desktop and mobile versions	Compatible by default
Microsoft Internet Explorer (IE)	Review the Internet Explorer Support for TLSv1.2 article for detailed information and instructions.
Desktop and mobile IE version 11	Compatible by default
Desktop IE versions 9 and 10	Capable when run in Windows 7 or newer, but not by default. Review the Internet Explorer Support for TLSv1.2 article to enable TLS 1.2 encryption. Windows Vista and older operating systems, such as Windows XP, are not compatible with TLS 1.2 encryption.
Desktop IE versions 8 and below	Not compatible or stable with TLS 1.2 encryption.
Mozilla Firefox	Compatible with the most recent, stable version, regardless of operating system
Firefox 27 and higher	Compatible by default

Firefox 23 to 26	Capable, but not by default.
Firefox 22 and below	Not compatible with TLS 1.2 or higher encryption.
Google Chrome	Compatible with the most recent, stable version, regardless of operating system
Google Chrome 38 and higher	Compatible by default
Google Chrome 22 to 37	Capable when run in Windows XP SP3, Vista, or newer (desktop), OS X 10.6 (Snow Leopard) or newer (desktop), or Android 2.3 (Gingerbread) or newer (mobile)
Google Chrome 21 and below	Not compatible with TLS 1.2 encryption.
Google Android OS Browser	
Android 6.0 (Marshmallow) and higher	Compatible by default
Android 5.0 (Lollipop) and higher	Compatible by default
Android 4.4 (KitKat) to 4.4.4	Capable, but not by default.
Android 4.3 (Jelly Bean) and below	Not compatible with TLS 1.2 encryption.
Apple Safari	
Desktop Safari versions 7 and higher for OS X 10.9 (Mavericks) and higher	Compatible by default
Desktop Safari versions 6 and below for OS X 10.8 (Mountain Lion) and below	Not compatible with TLS 1.2 encryption.
Mobile Safari versions 5 and higher for iOS 5 and higher	Compatible by default
Mobile Safari for iOS 4 and below	Not compatible with TLS 1.2 encryption.

Attestation EDI-IR

Au même titre que l'attestation portail relative à la DPAE qui a été mise en place le 28 juin 2017 (cf. lettre d'informations n°62 Juin 2017 https://www.aspone.fr/files/lettres_d_informations/newsletter_n62_juin2017.pdf), le portail ASPOne.fr mettra à disposition de ses utilisateurs de l'IR (Impôt sur le revenu) une attestation portail au format PDF.

Cette dernière sera accessible à partir du suivi des télédéclarations et pourra être générée sur demande et téléchargée directement sur le suivi de la télédéclaration concernée.

Pour les utilisateurs des Web Services, une nouvelle option de génération de l'attestation au format PDF et la possibilité de la récupérer sera prochainement implémentée et fera l'objet d'une mise à jour.

Attention, cette attestation n'aura comme unique vocation que de vous présenter sous un format plus lisible et restituable à vos éventuels clients - si vous êtes éditeurs ou tiers-déclarants - les différents statuts de la déclaration jusqu'à son acceptation par la DGFIP (l'attestation ne sera donc pas accessible en cas de rejet de l'Administration – ARS négatif – ou en cas de mode Test).

En aucune façon, ce document ne sera opposable à l'Administration en cas de réclamation. Toutefois, les informations portées par cette attestation permettront d'orienter la DGFIP pour retrouver le(s) flux concerné(s).

Nous vous rappelons que seules les archives constituées par le portail ont une valeur probatoire, et qu'il est utile, si vous souhaitez bénéficier de cette option, de contracter le service « SAE – Service d'Archivage Electronique » du portail.

Cette évolution sera implémentée le 25 avril 2018, date d'ouverture de la campagne EDI-IR 2018.

Pour toute information complémentaire sur cette option, ou l'option « SAE », vous pouvez contacter le service commercial d'ASPOne.fr à contact@asp-one.fr.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr : <mailto:marketing@asp-one.fr?subject=Désinscription>